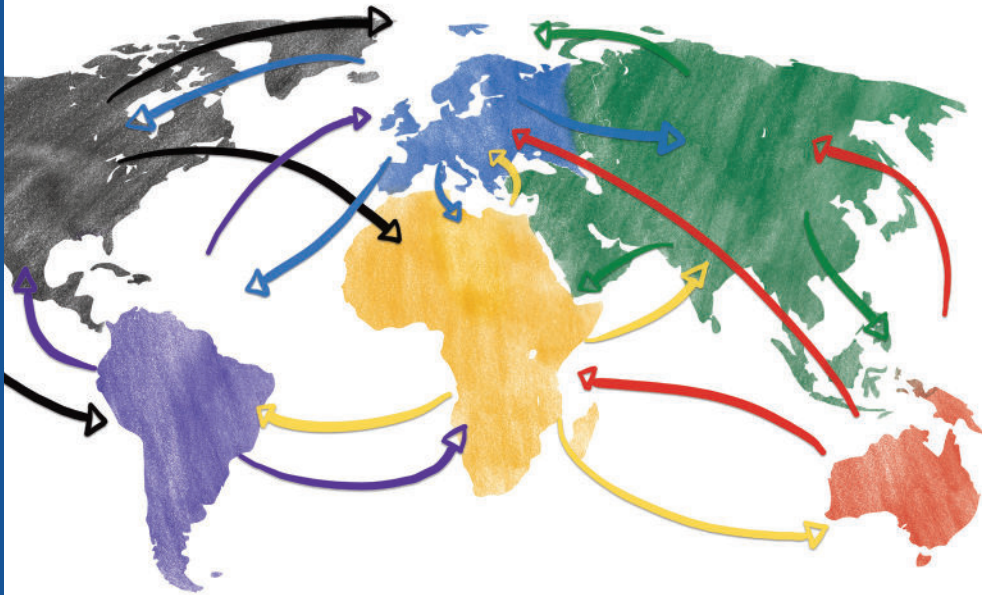


LE LIBRE-ÉCHANGE : ENTRE ÉCONOMIE ET RELIGION

Le libre-échange : entre économie et religion



LE LIBRE-ÉCHANGE : **ENTRE ÉCONOMIE ET RELIGION**

SOMMAIRE

ÉDITO	p.4
QUE DIT L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE ?	p.6
Libre-échange et protectionnisme aux XIX ^{ÈME} et XX ^{ÈME} siècles	
Le libre-échange de nos jours	
QUAND IL DEVIENT IDÉOLOGIQUE, LE LIBRE-ÉCHANGE MENACE LA DÉMOCRATIE	p.9
L'UE : la globalisation au détriment de la souveraineté des Nations	
Les accords commerciaux de l'UE	
CHOISIR LE JUSTE ÉCHANGE	p.14
Retrouver notre autonomie dans les secteurs stratégiques	
L'UE en contradiction entre le libre-échange et l'urgence écologique	
Protection et développement économique ne sont pas antinomiques	
CONCLUSION	p.18

ÉDITO

A portrait of Hervé JUVIN, a middle-aged man with short, wavy grey hair, wearing a dark grey suit jacket, a light blue dress shirt, and a dark blue patterned tie. He is smiling slightly and looking directly at the camera. The background is a bright, clear blue sky with a hint of a body of water and distant buildings on the left side.

Hervé JUVIN
Député français au Parlement européen,
membre de la commission du commerce international

L'avènement du libre-échange apparaît comme acquis depuis un demi-siècle. Il va de pair avec la mise en place d'un monde sans frontières, d'une gouvernance planétaire, et du règne du marché.

Les porte-containers continuent de sillonner les océans. De nouveaux pays entrent dans la course au prix le plus bas. L'Union européenne continue d'engranger les bénéfices de la délocalisation massive et d'une puissance commerciale qui fait toujours le bonheur de la « zone mark » vingt ans après l'avènement de l'euro !

La globalisation marque le pas, la mondialisation continue.

Des traités de libre-échange continuent d'être signés, le plus important vient de réunir quinze pays du sud-est asiatique (le 15 novembre 2020)¹, de la Chine à l'Australie, créant la plus vaste zone de libre-échange au monde, devant l'Union européenne. Une zone à laquelle, à travers un accord avec Singapour, la Grande-Bretagne tente de s'associer. La Chine, elle, se met en position de ravir aux États-Unis et à l'Union européenne le rôle de bon apôtre du multilatéralisme.

Pourtant, l'idéologie du libre-échange, elle, paraît mal en point. En effet, le bilan du libre-échange dément cruellement les espoirs placés en lui. Non seulement il n'a pas apporté progrès et prospérité, mais il a détruit sans espoir de retour la base industrielle de régions entières, aux États-Unis comme en Europe, alors même que l'industrie et ses rendements croissants étaient à la base du progrès social.

Non seulement il n'a pas assuré l'extension universelle de la démocratie mais il a conforté des régimes autoritaires qui ont joué sur le moins-disant social et environnemental pour attirer les multinationales : paradoxalement le libre-échange a fait que la Chine communiste a enrichi les capitalistes américains ou européens au-delà de toute mesure ! Maints auteurs prônent la création d'un ministère de la Croissance et des échanges extérieurs – si ce n'est pas du protectionnisme, c'est au moins de l'économie dirigée ! Lisons Paul Biroch, le grand historien de l'économie et ce qu'il nous enseigne, par exemple dans son livre, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*² !

QUE DIT L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE ?



La puissance économique dominante a toujours su utiliser le libre-échange pour accroître sa domination. Aucun pays n'a réussi à construire une industrie et un développement économique prospère sans mesures protectionnistes, à des degrés divers. Dans l'histoire économique des XIX^e et du XX^e siècles, les périodes de libre-échange sont l'exception, les périodes de protectionnisme la règle.

LIBRE-ÉCHANGE ET PROTECTIONNISME AUX XIX^E ET XX^E SIÈCLES

Pas un seul des grands pays de la révolution industrielle n'a adopté le libre-échange avant d'être assuré de dominer le marché mondial. Ce fut le cas de la Grande-Bretagne pendant un siècle, comme ce fut ensuite le cas des États-Unis pendant plus d'un demi-siècle, de la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'élection de Donald Trump et à la guerre des tarifs avec la Chine.

Pas un seul des nouveaux pays développés, de la Chine à la Corée du Sud et de la Malaisie à Singapour comme au Japon, n'a suivi, pour réussir son développement, les préceptes du libre-échange, de l'abandon des tarifs douaniers, des privatisations et du retrait de l'État. Pour atteindre la taille critique et la compétitivité sur le marché mondial, les entreprises ont besoin d'un marché national protégé et du soutien de l'État.

La réussite se fonde sur un protectionnisme intelligent et rigoureux.

La Grande-Bretagne elle-même n'a pu accepter le libre-échange qu'après trois siècles de protectionnisme. Depuis Henri VII, fondateur visionnaire de la politique d'industrialisation de la Grande-Bretagne en 1485 jusqu'aux « *corn laws* » (1846) puis aux traités de libre-échange avec la France de Napoléon III (1860), la Grande-Bretagne aura maintenu des tarifs douaniers en moyenne plus élevés que la France !

Les États-Unis, eux, ont construit la première industrie mondiale à l'abri de tarifs dissuasifs pour leurs concurrents étrangers (jusqu'à 180 % de droits de douane !), exactement comme l'a fait l'Allemagne de Bismarck pour rattraper en trente ans le retard allemand sur l'Angleterre et la France.

Sur les deux siècles et demi de leur histoire, **les États-Unis se sont montrés massivement protectionnistes : ils auront connu moins de cinquante années d'un libre-échange par ailleurs tout relatif.** Depuis les accords de la Jamaïque, en 1976, libre-échange et suprématie du dollar font mauvais ménage³.

En d'autres termes, les échanges commerciaux doivent être soumis à la stratégie économique de la Nation si celle-ci veut prospérer !

En réalité : le commerce international obéit à des raisons politiques et géopolitiques bien davantage qu'à des raisons économiques.

Le nationalisme économique est le principe réel des échanges.

Malheur à ceux qui l'oublent !

LE LIBRE-ÉCHANGE DE NOS JOURS : CONSTAT

Soumis au libre-échange, les pays pauvres vont se spécialiser dans le « mauvais commerce », celui des matières premières, celui des activités à rendements décroissants. Ils vont ainsi rester prisonniers de la trappe à pauvreté qu'est l'échange inégal – vendez-moi du coton, je vous vendrai vos vêtements – tandis que les pays riches vont conserver pour eux les activités à rendements croissants, celles où les gains de productivité permettent un enrichissement durable. Jean Pierre Raffarin s'est illustré dans l'exercice en affirmant : « Nous pouvons leur acheter des T-shirts, ils nous achèteront toujours nos Airbus ! ».

Les Français ont vu ce que valait l'affirmation en découvrant que 90 % des antibiotiques utilisés en France étaient fabriqués en Chine... et que la Chine construit déjà ses avions civils !

Le piège du sous-développement s'est refermé sur les pays qui se sont laissés convaincre par le dogme en vigueur du «consensus de Washington», et qui ont sacrifié leur industrie au tertiaire supérieur, donnant naissance au modèle métropolitain – quelques manipulateurs d'information au service de la sphère financière surpayés, et une armée de servants à leur service. Ils ont négligé le fait que seuls l'industrie et désormais, le numérique fonctionnent à rendements croissants, donc permettent l'enrichissement d'une Nation, tandis que la spécialisation dans les fournitures de matières premières la condamne à la pauvreté, selon le mécanisme employé par toutes les puissances coloniales – interdisant à leurs colonies pourvoyeuses de matières premières de se doter d'industries. C'est tout le drame de l'Afrique !

Seuls le volontarisme politique et la quête de la puissance qui se traduisent

par des politiques commerciales déterminées et par un protectionnisme sélectif permettent à des Nations de rattraper leur retard industriel et technique.

L'économie est bien plus une technique de prise de pouvoir qu'un savoir. **Derrière la religion du libre-échange, il s'agit de bien plus que d'un oubli de l'intérêt national, comme celui qui a dénaturé le sens même du mot «économie» depuis un siècle.** Il s'agit d'autre chose que de l'ignorance ou du mépris de ce qu'ils nomment « la nature » et que nous appelons « la vie ». **Il s'agit d'un système voulu, construit et développé pour détruire la Nation, désarmer les peuples en congédiant le politique et liquider la vie à son prix de marché.** C'est l'explosion du pacte passé voici deux siècles entre le libéralisme politique et la croissance sans limites, en un temps où la réussite des entreprises nationales entraînait un progrès partagé par tous.



QUAND IL DEVIENT IDÉOLOGIQUE, LE LIBRE-ÉCHANGE MENACE LA DÉMOCRATIE



Nul ne peut échapper à un constat qui aurait dû depuis longtemps alerter : si **la globalisation a effectivement sorti de la pauvreté des centaines de millions d'hommes, ils sont presque tous citoyens de pays qui n'ont jamais rien cédé au libre-échange**, rien abandonné de leur souveraineté économique et financière, mais qui, au contraire, ont étroitement subordonné la marche de leur économie et de leurs entreprises à l'intérêt national. **La globalisation a réservé ses bénéfices à des pays qui n'ont jamais souscrit à l'idéologie de l'ouverture et de la dénationalisation de leur économie.** L'exemple de la Chine vient en premier, mais les exemples de la Corée du Sud, du Japon, de la Malaisie, de l'Indonésie, et aussi de l'Inde ou de la Russie, devraient tout autant être étudiés.

La poursuite de l'intérêt national est le moteur invisible de la globalisation. La réalité de la globalisation est la course à une faible valeur salariale, sociale, environnementale, légale et fiscale, le « *tax shopping* » s'ajoutant au « *law shopping* » pour inverser le rapport d'autorité. Les entreprises mettent États et territoires en concurrence pour leur accorder les plus grandes facilités et les avantages les plus attractifs. Courir derrière l'attractivité, c'est courir derrière l'insatiable intérêt des entreprises et de leurs actionnaires. Autant dire que la course est sans fin, qui détruit la base fiscale et se moque de l'égalité devant l'impôt.

C'est tout l'attrait des accords de libre-échange que de permettre aux entreprises de jouer ce jeu au nom de l'intérêt marchand et pour cela de mettre les États, les lois et les systèmes sociaux en concurrence les uns contre les autres !

Le modèle du libre-échange creuse les déficits des balances commerciales des pays du Sud sans espoir de retour à l'équilibre, les réduisant à l'esclavage pour dette ce qui est toujours, tôt ou tard, le sort de qui dépense ce qu'il ne gagne pas – hormis les États-Unis.

Comment imaginer qu'un même droit s'applique aux États-Unis et en Chine, où les mots «individu» et «droit» sont inconnus ? Et d'ailleurs, pourquoi la question se poserait-elle si les multinationales et les détenteurs de capitaux ne la posaient pas ? La tentative d'universalisation du droit anglo-américain, comme l'extraterritorialité des lois américaines, et la substitution de cours d'arbitrage privées aux tribunaux nationaux, présente dans tous les accords de libre-échange signés par l'Union européenne peut conduire au conflit. Elle manifeste l'incompatibilité radicale qui oppose globalisation économique et libertés publiques. Les États-Unis ont fait pression de tout leur poids pour que la Chine change son droit et desserre le lien entre entreprises, banques et Parti ; ils n'y sont pas parvenus et n'y parviendront pas. **Quand les entreprises sont libres, les peuples ne le sont pas. Quand l'investissement est protégé**

contre l'État, les Nations ne sont plus souveraines. Quand les arbitres privés supplantent les tribunaux nationaux, le suffrage universel est vidé de son sens. Et quand le suffrage universel ne peut décider des lois qui s'appliquent sur un territoire, la démocratie est morte.

L'internationalisation des échanges de marché crée des dépendances multiples vis-à-vis de ressources produites par d'autres Nations, elle instaure du même mouvement un alignement sur les normes, les modèles et les systèmes théoriquement les plus performants, en réalité ceux que diffuse la puissance mondiale dominante. **Le droit, la finance, les normes, la comptabilité, transposent les débats politiques dans un champ où les politiques sont généralement désarmés, inconscients, incompetents – ou les trois.** Le mensonge favori des libéraux mondialistes consiste à affirmer que cette impuissance du politique, cette marginalisation des débats publics, favorisent la paix. Les tensions commerciales qui opposent la Chine et les États-Unis depuis 2018 illustrent un mouvement qui n'a rien de pacifique ; la concurrence libre et non faussée qui est la condition même de la globalisation, c'est-à-dire de la concurrence sur un marché mondial des entreprises de toutes les origines, est l'inverse du système harmonieux et respectueux de toutes les différences que la vulgate mondialiste diffuse. C'est un système qui **aplanit toutes les différences locales et nationales, qui considère**

toute singularité des lois, des normes ou des taxes comme entrave à la libre circulation, un système qui repose enfin sur la loi du moins-disant social, fiscal, réglementaire et environnemental pour permettre à des géants multinationaux de produire un produit unique pour un consommateur unique – et d'augmenter d'autant leurs bénéfices.

Tout le travail des ONG et des Fondations américaines, toute l'œuvre destructrice des Fondations Gates, Rockefeller, Soros,

etc., obéissent à ce seul objet : **réduire le citoyen à l'individu tracé, identifié, codé, auquel plus aucune échappatoire n'est permise. Deux exemples : l'obligation d'un passeport vaccinal comme la création d'une identité numérique.** Valoriser sans fin l'entreprise privée contre l'État et la Nation.



L'UE : GLOBALISATION AU DÉTRIMENT DE LA SOUVERAINÉTÉ DES NATIONS

Le rêve d'un monde réduit à un marché liquide où biens, services, capitaux et hommes circulent sans entraves, s'exprime sans nuances dans la doctrine de l'Union européenne en matière de concurrence.

En mars 2019, dans un document qui prétend étudier « la contribution à la croissance de la libre circulation des marchandises », publié par le département des « politiques économiques, scientifiques et de qualité de vie » de l'Union européenne, le lecteur éberlué voit défiler des affirmations sans justification.

Ces affirmations commencent toutes par : « le marché unique a permis des

gains importants en matière d'échanges commerciaux, de production et de revenu réel », pour se terminer par : « l'élimination de toutes les barrières non-tarifaires à l'intérieur de l'Union se traduirait par une croissance des exportations d'environ 6 % ». Et la création de milliers d'emplois est annoncée sans la moindre justification, contre l'expérience des trente dernières années.

Pas une ligne n'est consacrée aux préférences collectives des peuples européens, qui diffèrent légitimement en fonction de traditions, d'histoires et de mœurs singulières, pas un mot n'indique que des Nations démocratiques peuvent légitimement adopter des lois et des

normes différentes les unes des autres ; puisque les soldes commerciaux augmentent !
Le sous-entendu du document est accablant ; les Nations européennes doivent savoir que leur identité, leur histoire et leur liberté valent moins que 6 % de croissance des exportations !

L'action la plus écologique qui soit est la dénonciation des accords de libre-échange, la réduction drastique des échanges intercontinentaux, et surtout, la recherche de la congruence territoriale entre le financement, la production, et la vente ! **La mobilité forcenée des hommes, des biens, des services et des capitaux, l'ouverture des frontières qu'elle suppose et l'uniformisation des sociétés humaines qu'elle détermine sont la promesse d'une catastrophe qu'a illustrée la pandémie - non : elles sont la catastrophe elle-même.**

LES ACCORDS COMMERCIAUX DE L'UE⁵

La nouvelle architecture des accords commerciaux depuis le 22 mai 2018 :

Le Conseil a adopté des conclusions traitant des modalités de négociation et de conclusion des accords commerciaux. Il y définit les principes clés étayant l'approche qu'il entend suivre désormais dans les négociations commerciales. Concrètement, le Conseil a centré sa réflexion en particulier sur deux questions :

- ✓ L'intention de la Commission européenne de recommander **de scinder dans des accords séparés** les dispositions relatives aux investissements et les autres dispositions commerciales
- ✓ Le rôle du Conseil dans le cadre de négociations commerciales.

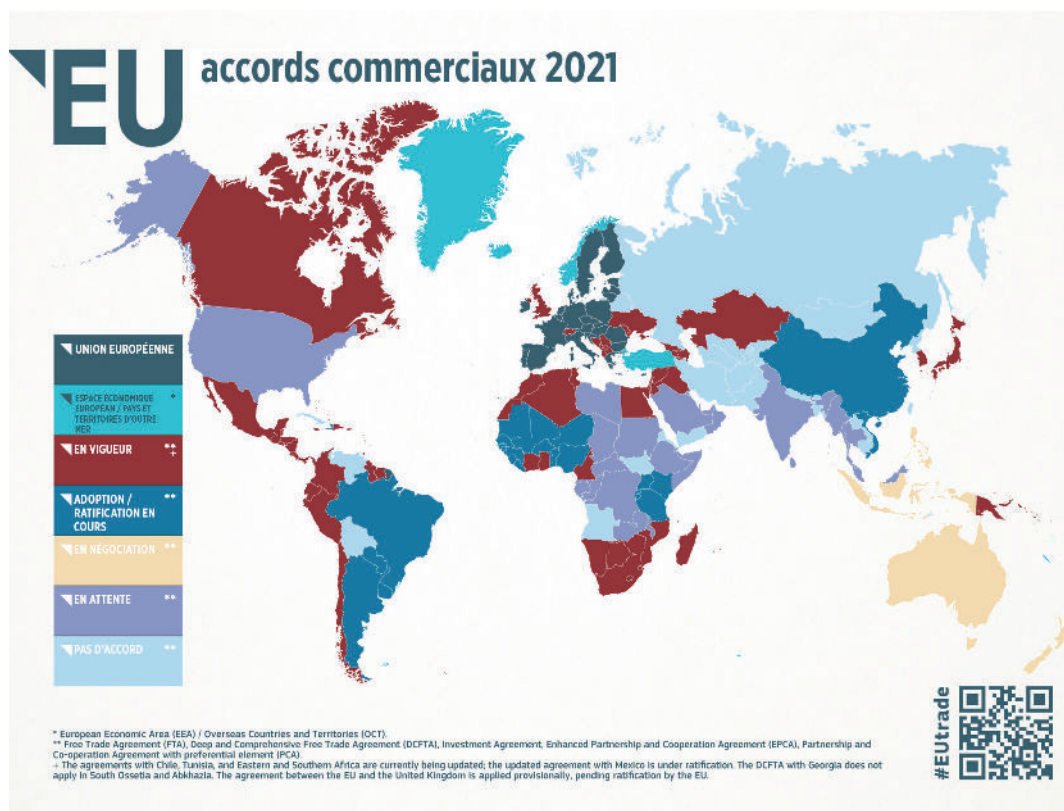
Classification des accords commerciaux :

- **les accords de partenariat économique** (APE) - viennent en soutien du développement économique des partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - **les accords de libre-échange** (ALE) - permettent l'ouverture réciproque des marchés avec les pays développés et les économies émergentes en accordant un accès préférentiel aux marchés
 - **les accords d'association** (AA) - favorisent les accords politiques plus larges
- L'UE conclut également des accords commerciaux non préférentiels, dans le cadre d'accords plus larges tels que les accords de partenariat et de coopération (APC).



L'UE est actuellement engagée dans des négociations commerciales avec les pays tiers et entités suivants :

JAPON, SINGAPOUR, VIETNAM
MEXIQUE, CHILI
AUSTRALIE, NOUVELLE ZÉLANDE
MERCOSUR



CHOISIR LE JUSTE ÉCHANGE



RETROUVER NOTRE AUTONOMIE DANS LES SECTEURS STRATÉGIQUES

Le bilan du libre-échange et de son corollaire, l'ouverture des frontières, s'est alourdi depuis un an. **Car nul ne peut en douter : la pandémie de la Covid-19 est une maladie de la globalisation.**

Les leçons seront-elles tirées ?

Le libre-échange est une pratique économique comme une autre. Elle a bien servi les intérêts de Nations comme la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Chine, et bien d'autres.

À des moments déterminés, dans des contextes précis. Et elle a nui à d'autres Nations, notamment à celles dont les économies sous performantes et non compétitives ont été détruites par leurs concurrentes ; **la destruction des classes moyennes aux États-Unis et en Europe est directement l'effet du libre-échange.**

L'enseignement est donc simple : il y a des moments pour ouvrir, conclure

des accords de libre-échange, élargir le champ de la concurrence, et il y a des moments pour protéger, laisser grandir, assurer l'autonomie des industries et des entreprises locales ou nationales.

Il y a des secteurs où l'autonomie est un rêve, où aucun pays ne peut imaginer se couper de sous-traitants, de sources d'approvisionnement, etc., extérieurs ; l'aéronautique ou l'automobile en sont de bons exemples. Il y a des secteurs où la maîtrise de toute la chaîne d'approvisionnement, où l'autonomie de la production, sont vitales ; le secteur de la pharmacie comme celui du nucléaire ou de l'armement sont de ceux-là. Les moyens d'assurer l'autonomie eux aussi varient ; ce n'est pas la même chose de passer des accords avec un autre pays membre de l'Union européenne qu'avec

la Chine, pas la même chose de traiter avec l'Allemagne ou l'Italie qu'avec les États-Unis ou Israël !

Seul un étrange aveuglement aux rapports de puissance et aux stratégies d'influence a pu expliquer comment certains pays de l'Union européenne ont placé leur indépendance et leur compétitivité entre les mains de puissances étrangères, sinon ennemies !

L'UE EN CONTRADICTION ENTRE LE LIBRE-ÉCHANGE ET L'URGENCE ÉCOLOGIQUE

Cet enseignement est renforcé par l'urgence écologique. Car le libre-échange repose sur l'hyper mobilité et la gratuité fictive de la distance parcourue, et tout autant sur l'illusion que tout se paie, tout se réduit à son prix, tout peut s'acheter et se vendre à son prix. **L'écologie enseigne qu'une variété n'est pas substituable à une autre, que les éléments naturels ne sont ni commuables, ni commensurables, et qu'un écosystème ne survit qu'en étant séparé d'autres écosystèmes.**

La mobilité sans limites des biens et services, des capitaux et des hommes est le principe le plus contraire à l'écologie qui soit !

L'Union européenne signe des accords de libre-échange, la concentration des grandes entreprises se poursuit, les privatisations de biens communs continuent, les monopoles mondiaux se renforcent. Elle n'apprend rien et ne change rien, prisonnière du dogme qu'elle s'impose à elle-même. **La politique commerciale est imperméable au débat public, aux préférences collectives et à l'urgence écologique.** Elle est sortie du

champ de la démocratie, elle échappe aux gouvernements et aux lois.

Alors que toutes les politiques publiques intègrent le développement durable, la question territoriale et sociale, la politique commerciale de l'Union européenne acceptée par la France, politique de libre-échange et de désarmement des choix nationaux, continue son chemin comme si rien ne s'était passé. Les Français peuvent refuser en majorité les traités de libre-échange avec le Japon (JAFTA), avec l'Amérique du Sud (Mercosur), avec le Canada (CETA), le Mexique ou le Vietnam, même en plein confinement l'Union européenne continue d'engager des négociations et de signer des traités. **Le monopole que s'est arrogé la Commission en matière d'initiative des traités et des négociations commerciales lui assure le privilège inouï d'être au-dessus de la démocratie et du suffrage universel.**

La poursuite de l'intérêt national et européen est la seule doctrine acceptable en matière de commerce international. La politique commerciale, la politique de concurrence de l'Union européenne doivent être refondées comme les

moyens de la puissance de l'Union et de l'indépendance des États membres. Toute adhésion à une quelconque théorie économique doit être vue pour ce qu'elle est ; une naïveté qui fait oublier à l'Union les intérêts des Nations qui la composent, et, souvent, une manipulation par laquelle des intérêts étrangers imposent leur propre intérêt à une Union victime de sa perméabilité au « *soft power* » venu d'ailleurs.

Ni protectionnisme, ni libre-échange : les accords commerciaux qu'il faut, au moment qu'il faut, là où il le faut. Il est urgent de faire rentrer le commerce international dans la loi, dans nos règles et dans notre intérêt. La réforme de l'OMC en sera-t-elle l'occasion⁴ ?

Le libre-échange, dans ses termes actuels, est incompatible avec un monde durable, incompatible avec le rétablissement des équilibres écologiques, comme il est incompatible avec la liberté politique et la souveraineté des Nations.

L'Union européenne tente le grand écart en proclamant l'urgence d'un « *Green Deal* » ambitieux, voire déraisonnable, tout en continuant à prôner la libéralisation des échanges. Comme l'analysait sans détour Olivier de Schutter (commission INTA du 7 décembre 2020), non seulement le libre-échange conduit les entreprises à allonger démesurément les chaînes logistiques, à la faveur de la quasi-gratuité

de la distance en l'absence de facturation du CO₂, mais la spécialisation qu'il entraîne dans les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières détruit les modèles traditionnels et pérennes d'exploitation des terres en même temps qu'il réduit la diversité des espèces.

Il favorise une hyperspécialisation des économies qui les rend très fragiles aux chocs externes ; **la dépendance à 80 % de l'Europe aux médicaments fabriqués en Chine ou en Inde traduit une inconscience géopolitique confondante.**

En permettant aux entreprises de bénéficier sans compensation des « avantages compétitifs » que représentent des bas salaires, l'absence de lois sociales ou environnementales, etc., le libre-échange incite à la fois aux délocalisations, avec leur empreinte carbone lourde, et produit des effets d'échelle, donc de baisse de prix sur des produits standardisés qui accroît la consommation en quantité. Si l'on ajoute le fait que les producteurs locaux, français ou européens obéissant aux normes et aux exigences les plus élevées au monde, se trouvent en concurrence avec des producteurs qui ignorent ces exigences et séduisent les consommateurs en cassant les prix, il devient manifeste que libre-échange et responsabilité environnementale sont contradictoires à la fois dans les faits et aussi en théorie.

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NE SONT PAS ANTINOMIQUES



Voilà pourquoi l'heure est au juste échange – celui qui profite à toutes les parties à l'échange ; celui qui sert l'intérêt national, pas seulement celui des multinationales. Le conflit qui monte entre des règles juridiques et des normes d'arbitrages supranationales, dominées par les intérêts des multinationales, et des politiques sociales, environnementales, territoriales, qui demeurent nationales et locales, doit être résolu dans le sens

de la souveraineté des États et de la liberté des peuples. La primauté sanitaire, écologique et culturelle l'emporte sur l'intérêt du commerce. Il faut renverser la hiérarchie qui subordonne la politique au commerce.

La protection des citoyens passe avant celles des entreprises. Les dispositions sociales ou environnementales d'un pays doivent primer sur les clauses de protection des investissements. Toute activité gravement préjudiciable à l'environnement ou à la santé humaine doit être exclue par principe du champ de protection de l'investissement.

La vérité des échanges internationaux est cruelle. Un tiers de l'empreinte carbone de l'Union européenne provient du carbone importé. Et les pays de l'Union sont responsables de plus du tiers de la déforestation mondiale, à travers les produits agricoles et les biocarburants importés. Sans changement profond des traités, comment l'Union européenne pourrait-elle satisfaire ses objectifs ambitieux dans ce domaine ?

Le juste échange peut l'y aider, dans l'intérêt de tous les Européens. Ce n'est pas la fermeture des frontières, le repli sur soi, la peur de l'ouverture. **Ni protectionnisme,**

ni libre-échange, mais l'exigence pour tous les produits et services importés de conditions sociales, environnementales, sanitaires, compatibles avec les exigences des Français et avec les règles que nous imposons aux entreprises qui produisent en France. Le juste échange doit être considéré comme un rétablissement de cette concurrence libre et non faussée que vantent les tenants de l'ouverture. Le recours au travail forcé n'est pas un atout concurrentiel légitime, car la destruction de l'environnement, l'épuisement des sols, l'extinction des espèces, l'empoisonnement des airs et des eaux et le pillage des ressources naturelles ne sont pas des atouts concurrentiels légitimes, pas plus que l'évasion fiscale ou le dumping social ne donnent aux pays qui les pratiquent sans vergogne, y compris à l'intérieur de l'Union européenne, des avantages comparatifs légitimes. À cet égard, le juste échange est la seule voie authentique du développement.

CONCLUSION

Le juste échange doit devenir la règle de la participation de la France à la globalisation. C'est une affaire de lucidité ; quand l'intérêt national est en jeu, la naïveté n'est pas de mise. C'est une affaire de liberté : la dépendance excessive, parfois exclusive à l'égard de certains fournisseurs, porte atteinte à l'indépendance de la France et peut se révéler dangereuse, comme la pandémie de la Covid-19 l'a révélé.

C'est aussi et surtout une affaire de justice : pourquoi une PME qui produit, emploie, investit en France devrait-elle supporter seule des charges, des normes et des contraintes dont la multinationale qui a délocalisé sa production en Asie ou au sud de la Méditerranée serait exempte ? Pourquoi un petit commerce devrait-il payer tout ce qu'il doit, quand les GAFAM ne s'acquittent ni de la TVA sur la majorité de leurs ventes, ni des impôts sur les bénéfices délocalisés dans des paradis fiscaux ?

Il s'agit de rétablir les termes d'une concurrence juste et non faussée entre les entreprises qui produisent en France et celles qui, pour diverses raisons, produisent hors de France. **La relocalisation d'activités industrielles diversifiées est aussi le moyen de l'exigence écologique.** Ce qui est produit sur le territoire national l'est dans les lois et les normes françaises et européennes, parmi les plus exigeantes au monde. Ce qui est produit à l'extérieur l'est en dehors de ces lois et de ces normes. C'est pour enrayer une course au moins disant social et environnemental que le Rassemblement National décidera qu'aucun produit ne pourra être importé en France s'il n'avait pu être produit en France. C'est pour que la relocalisation soit exigée par le client qu'il doit être mieux informé sur les origines des produits et sur leur mode de fabrication.

Le juste échange permet de gérer la concurrence pour assurer la compétitivité de la marque France et des produits et services vendus sous cette marque dans le monde, et d'abord, aux Français. La tentation du protectionnisme est le résultat trop prévisible des délires auxquels le libre-échange a donné lieu. Elle ne vaut pas mieux quand elle est poussée jusqu'à la protection d'offres non compétitives, d'entreprises non rentables, de produits et services qui ne répondent plus au désir des clients. **Protéger n'a de sens que pour préparer, engager, susciter l'avenir. Protéger n'a de valeur que pour gagner plus tard. Les entreprises françaises, de tout temps, n'ont été que trop enclines à s'abriter, à se protéger sous les meilleurs prétextes, avec pour résultat d'être bientôt distancées par les concurrents étrangers !**

Voilà pourquoi la France, comme chaque pays européen, doit se réapproprier l'organisation des marchés, et au premier plan, ceux du crédit et de l'investissement.

Voilà pourquoi elle doit mettre à bas les monopoles, les ententes de prix, les abus de position dominante. Voilà pourquoi elle doit résolument explorer les voies nouvelles que la préférence des consommateurs pour les circuits courts, pour une information complète et détaillée sur la provenance, la production, la commercialisation des produits qu'ils consomment, sur leur impact écologique et leur coût social et environnemental nous ouvrent. La blockchain, les nanopuces, offrent des possibilités inédites dans ce but ! **Demain, chaque citoyen saura que chaque achat est un vote. Aucun doute à cet égard : ce sont moins les tarifs douaniers ou les barrières réglementaires qui assureront le renouveau de l'industrie française, que la préférence du consommateur pour le produit, conçu, financé, distribué en France.** Le citoyen qui se veut souverain en sa Nation affirme sa souveraineté chaque jour par ses achats, ses préférences, ses exigences de consommateur et de client, comme il l'affirme par ses décisions et ses arbitrages d'épargnant et d'investisseur, comme il l'affirme encore en faisant entendre sa voix dans les assemblées des coopératives ou des mutuelles, dans les syndicats, dans les assemblées générales des sociétés par actions.

SOURCES

¹Quinze pays d'Asie et du Pacifique signent un accord de libre-échange autour de la Chine (lemonde.fr)

²Mythes et paradoxes de l'histoire économique, Paul Bairoch, éditions La Découverte, 1999.

³Accords de la Jamaïque — Wikipédia (wikipedia.org)

⁴L'UE veut une réforme de l'OMC et verdir sa politique commerciale - EURACTIV.fr

⁵<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/trade-policy/trade-agreements/>

Carte p. 13 : https://eeas.europa.eu/delegations/australia/91245/snapshot-european-union-trade-agreements-and-negotiations-2021_en



Bruxelles

ATR 07K066
60, rue Wiertz
1047 Bruxelles - Belgique

Strasbourg

WIC M03075
1, av. du Président Robert Schuman
CS 91024
67070 Strasbourg Cedex - France

Édité par la délégation RN du Groupe Identité et Démocratie

Directeur de publication : Laurent Husser - laurent.husser@europarl.europa.eu

Impression-routage : RCS 531 414 142 / Dépôt Légal : 3^{ème} trimestre 2021

Crédits photos : ©Wikipédia - ©AdobeStock - ©PxHere